

Procès-verbal

de la séance tenue le

20 février 2002

en l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Présidence de Mme Katharina Hürlimann, présidente

Sont présents 118 constituants ¹.

Sont excusés Mmes et MM. Anita Bise, Carmen Buchiller, Yvonne Gendre, Isabelle Overney, Michel Bapst, Benoît Chardonens, Joseph Eigenmann, Peter Jaeggi, Jean-Pierre Philipona et Kurt Sager.

1. Ouverture de la séance et communications

Mme la présidente ouvre la séance à 14 heures 06.

Mme la présidente salue les membres de l'assemblée et forme ses vœux pour la session. Elle félicite M. Philippe Wandeler pour son anniversaire (50 ans) et annonce la démission de Mme Marthe Grandjean. Les successeurs des démissionnaires (Grandjean/Guerry) n'étant pas encore désignés, le point 2 de l'ordre du jour tombe. Autres communications : erreur de pagination du document résumant les thèses à traiter pendant la session, conférence publique de jeudi soir (Prof. Erwin Murer), engagement de la nouvelle collaboratrice administrative (Julia Brügger), lignes directrices pour la procédure de consultation adoptées par le Bureau le 18 février (rapport de consultation et questionnaire ; contenu du rapport : thèses retenues, thèses rejetées qui impliquent une modification substantielle et ont obtenu au moins ¼ des voix exprimées, commentaire au début de chaque chapitre ; consultation : début juillet jusqu'à fin octobre ou novembre – la lecture « 0 » doit être terminée en mai pour que le dossier de consultation puisse être adopté en juin ; groupe de travail spécial du Bureau, sous la direction de M. Christian Levrat), vote électronique (contenu de la notice distribuée).

L'assemblée vote plusieurs fois sur des thèses fictives pour exercer l'emploi de l'installation de vote électronique.

¹ Présents + excusés = 128. En effet, Mme Marthe Grandjean et M. Charles Guerry, démissionnaires, n'ont pas encore de successeurs.

2. Examen de la première partie des thèses de la Commission 3 (tâches de l'Etat)

2.1. Rapport oral de la porte-parole de la Commission 3

Mme Erika Schnyder introduit les propositions de la Commission 3.

2.2. Entrée en matière

Mme la présidente demande si l'entrée en matière est combattue.

La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée.

2.3. Examen détaillé des thèses

Mme la présidente rappelle l'existence de la « note sur la procédure », distribuée avec le pli de convocation.

Thèses générales

Thèse 3.1

Mme Erika Schnyder : Pas de commentaire.

M. Denis Boivin présente la proposition du groupe radical : « Les tâches de l'Etat sont énoncées de façon succincte et non exhaustive dans un seul article, sur le modèle de l'art. 5 Cst. NE. » (« Die Staatsaufgaben sind in kurzer und nicht abschliessender Form in einem einzigen Artikel zu erwähnen, nach dem Beispiel des Art. 5 KV NE. »). Si cette thèse est adoptée, le groupe déposera une motion d'ordre demandant le renvoi des thèses sur les tâches de l'Etat à la Commission 3.

M. Laurent Schneuwly, au nom du groupe PDC, soutient la proposition du groupe PRD. Il s'oppose cependant à la motion d'ordre annoncée.

M. Philippe Wandeler, au nom du groupe PCS, s'oppose à la proposition du groupe radical, mais n'exclut pas une reformulation des thèses dans une seconde phase.

Au nom du groupe Citoyen, **M. Michel Bavaud** insiste sur la différence de densité entre les thèses des diverses commissions. Il estime cependant que les thèses de la Commission 3 doivent être examinées.

M. Alexandre Grandjean, pour le groupe socialiste, soutient les thèses proposées par la Commission 3. Il explique que la Commission de rédaction pourra selon son estimation reformuler les thèses.

M. Laurent Schneuwly maintient et réexplique la position du groupe PDC.

M. Ambros Lüthi s'oppose à la proposition du groupe radical et explique que la Commission de rédaction décidera de la formulation finale.

M. Denis Boivin : Le groupe PRD ne déposera pas la motion d'ordre annoncée.

M. Patrik Gruber s'oppose à la proposition du groupe radical, qu'il estime prématurée.

Mme Erika Schnyder dit ne pas comprendre la position du groupe radical, qu'elle trouve contradictoire, et soutient les thèses proposées par la commission. Elle renvoie le « nettoyage » à la Commission de rédaction.

Mme la présidente exerce une dernière fois l'utilisation de l'installation de vote électronique, puis soumet la proposition du groupe radical au vote (proposition du groupe PRD : vert ; rejet : rouge ; résultat : 60 « vert », 52 « rouge », 5 « jaune »).

La thèse 3.1 est remplacée par la proposition du groupe radical.

Thèse 3.2

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

La parole n'est pas demandée. La thèse est adoptée.

Thèses 3.3.1, 3.3.2 et 1.3.6

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.3.1.

M. Nicolas Grand présente la proposition du groupe PDC : suppression des thèses 3.3.1 et 3.3.2 + thèse 1.3.6 nouvelle (« L'activité étatique est régie par les principes de subsidiarité, d'équité et de transparence. »/« Die staatliche Tätigkeit wird von den Grundsätzen der Subsidiarität, der Angemessenheit und der Transparenz beherrscht. »).

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.3.2 et rappelle que la formulation finale sera du ressort de la Commission de rédaction.

Mme Bernadette Hänni présente la thèse 1.3.6, à laquelle elle propose d'adhérer, sans exclure les thèses de la Commission 3.

M. Pierre Aeby demande de rejeter la thèse 1.3.6 et soutient la thèse proposée par le groupe PDC. La notion de subsidiarité de la Commission 3 ne correspond à rien de connu. L'orateur demande si le groupe PDC serait d'accord d'ajouter la solidarité à la proposition faite.

Mme Marie Garnier, au nom du groupe Citoyen, regrette la suppression de la thèse 3.3.1.

M. Claude Schenker : La majorité de l'assemblée ne comprend pas la subsidiarité comme M. Pierre Aeby (relations entre collectivités publiques de rang différent). Il doit y avoir une subsidiarité dans les relations entre collectivités publiques et individus.

M. Pierre Aeby répond brièvement.

M. Nicolas Grand modifie sa proposition ².

Mme Erika Schnyder soutient les thèses de la Commission 3.

Mme Bernadette Hänni, au nom de la Commission 1, peut être d'accord avec la proposition du groupe PDC. Elle soutient à titre personnel l'ajout de la solidarité.

² Cette nouvelle proposition n'a pas été formulée par écrit et n'a pas eu de suite : elle n'a été ni reprise ni soumise au vote.

M. Pierre Aeby demande (motion d'ordre) que M. Nicolas Grand rédige sa proposition modifiée avant de passer au vote.

M. Nicolas Grand modifie à nouveau la proposition du groupe PDC (rajout de « et de solidarité »/« und der Solidarität » à la fin du texte).

M. Denis Boivin rappelle que la Constituante a déjà refusé le terme « solidaire » en janvier.

Mme la présidente annonce que M. Pierre Aeby retire sa motion d'ordre au profit de la nouvelle proposition du groupe PDC.

Mme la présidente passe au vote (proposition PDC : vert ; rejet : rouge ; résultat : 64 « vert », 46 « rouge », 6 « jaune »).

La thèse 1.3.6 (formulation selon la proposition du groupe PDC) est acceptée. Les thèses 3.3.1 et 3.3.2 sont supprimées.

Thèses 3.3.3 et 3.3.3^{bis}

Mme Erika Schnyder présente les travaux de la Commission 3 sur ce point.

M. Stéphane Sugnaux présente la thèse de minorité 3.3.3^{bis}.

Mme Nathalie Defferrard, au nom du groupe Citoyen, soutient la thèse 3.3.3^{bis}.

M. Auguste Dupasquier, au nom du groupe radical, soutient la thèse 3.3.3 et s'oppose à toutes les autres propositions.

M. Jean-Claude Maillard, au nom du groupe PDC, s'oppose à la thèse 3.3.3^{bis}.

M. Christian Levrat, au nom du groupe socialiste, soutient la thèse 3.3.3^{bis}.

M. Ueli Johner, au nom du groupe UDC, soutient la thèse 3.3.3.

M. Joseph Rey, au nom du groupe PCS, soutient la thèse 3.3.3^{bis}.

M. Jean-Bernard Repond présente sa proposition : « Afin de réaliser les tâches qui lui incombent, le canton entretient des services publics de qualité et de proximité. » (« Zur Erfüllung der ihm obliegenden Aufgaben erbringt der Kanton qualitativ hochwertige und bürgernahe öffentliche Dienstleistungen. »). En réponse à l'intervention de M. Jean-Claude Maillard, il accepte de remplacer « entretient des » par « dispose de » (« verfügt über »).

M. Philippe Pasquier soutient la thèse 3.3.3^{bis}.

M. Nicolas Grand soutient la proposition de M. Jean-Bernard Repond.

M. Joseph Rey présente son « commentaire » ad 3.3.3^{bis} : « Cette garantie doit donner la priorité à l'accès aux habitants des régions les plus isolées et menacées dans leur existence. En plus, la noblesse du service public doit éviter le développement d'une société à deux vitesses d'où l'obligation de le mettre largement à disposition des élèves à tous les niveaux, des handicapés, des personnes âgées notamment. Il doit enfin être accessible à tous les revenus, les plus modestes si l'on entend protéger la cohésion sociale. » (« Diese Garantie sollte den Vorrang bezüglich den Zugang den isoliertesten und in ihrer Existenz am meisten bedrohten Regionen geben. Ausserdem soll der öffentliche Dienst die unterschiedliche Entwicklung innerhalb einer Gesellschaft verhindern, weshalb sie grosszügig Schülern aller Stufe, Behinderten und insbesondere alten Menschen zur Verfügung gestellt werden muss. Schliesslich soll sie selbst für Personen mit niedrigstem Einkommen zugänglich sein, wenn man den sozialen Zusammenhalt schützen will. »). Il explique qu'il ne s'agit pas d'une thèse.

M. Jean-Claude Maillard explique que le groupe PDC peut se rallier à la proposition de M. Jean-Bernard Repond (avec « dispose de »/« verfügt über »).

Mme Erika Schnyder explique que la majorité était courte au sein de la Commission 3 (8 contre 7, 3 abstentions).

Mme la présidente présente sa proposition pour la procédure de vote (proposition de M. Jean-Bernard Repond contre thèse 3.3.3^{bis} ; vainqueur contre thèse 3.3.3).

M. Pierre Aeby demande (motion d'ordre) que l'on se prononce d'abord sur le principe (thèse 3.3.3, oui ou non ?).

M. Patrik Gruber demande quels textes partiront en consultation.

Mme la présidente explique qu'elle a fait une annonce sur ce point en début de séance.

M. Daniel de Roche propose de rejeter la motion d'ordre.

M. Guido Müller soutient la motion d'ordre.

M. Jean-Bernard Repond s'oppose à la motion d'ordre, qui modifie la procédure prévue par le Règlement.

Mme la présidente soumet la motion d'ordre au vote (motion d'ordre : vert ; rejet : rouge ; résultat : 31 « vert », 81 « rouge », 5 « jaune »).

La motion d'ordre est rejetée.

Mme la présidente passe au vote sur les thèses (proposition de M. Jean-Bernard Repond : vert ; thèse 3.3.3^{bis} : rouge ; résultat : 83 « vert », 31 « rouge », 2 « jaune »).

M. Joseph Rey demande à pouvoir défendre sa proposition personnelle ad 3.3.3^{bis} : « Afin de réaliser [...] Le canton exerce en règle générale directement les prestations relevant du service public, par le biais de ses services ou d'entreprises qu'il contrôle. Dans tous les cas le service public ne devrait pas être opposé à la notion de service financièrement rentable. Dans le cas où le droit supérieur [...]. » (« Zur Erfüllung [...] Im allgemeinen erbringt der Kanton seine Leistungen im Bereich der Grundversorgung direkt mittels seiner Einrichtungen und Betriebe. In allen Fällen sollte der öffentliche Dienst nicht dem Begriff eines wirtschaftlichen Dienstes gegenübergestellt werden. Im Falle einer Lieberalisierung [...] »).

Mme la présidente explique que M. Joseph Rey a déjà eu la parole.

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition de M. Jean-Bernard Repond : vert ; thèse 3.3.3 : rouge ; résultat : 77 « vert », 39 « rouge », 0 « jaune »).

La proposition de M. Jean-Bernard Repond est acceptée – avec la modification « dispose de »/« verfügt über ».

La séance est interrompue à 16 heures 24. Elle est reprise à 16 heures 58.

Thèse 3.4

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

M. Philippe Wandeler présente la proposition du groupe PCS (deux nouveaux termes : « générations actuelles et futures »/« jetzigen und künftigen Generationen » et « responsabilité éthique et écologique »/« ethische und ökologische Verantwortung »).

Mme Annelise Meyer-Glauser présente la proposition du groupe PRD (« en veillant à l'efficience efficacité économique » – texte allemand inchangé – et ajout de « et à l'adéquation technique »/« und technische Angemessenheit »).

Mme la présidente salue M. Bernard Garnier, ancien président de la Constituante, présent à la tribune du public.

Applaudissements.

M. Placide Meyer, au nom du groupe PDC, demande la suppression de la thèse 3.4, contenue déjà dans la thèse 1.2.2.

Mme Marie Garnier soutient l'idée d'une thèse spécialement consacrée au développement durable et le terme « efficience ».

M. Ambros Lüthi, au nom du groupe socialiste, soutient la proposition du groupe radical (« adéquation technique » /« technische Angemessenheit »).

M. Anton Brülhart soutient la proposition de suppression présentée par M. Placide Meyer.

M. Philippe Wandeler estime que l'emplacement de la mention du développement durable est une question de rédaction.

M. Alexandre Grandjean souhaite aussi donner cette tâche à la Commission de rédaction.

M. Olivier Suter soutient la proposition du groupe radical.

A la demande de **M. Olivier Suter**, **Mme Annelise Meyer-Glauser** précise sa proposition (« viabilité économique » à la place d'« efficacité économique » dans le texte français).

Mme Erika Schnyder pense que la commission peut se rallier à la proposition du groupe radical. En ce qui concerne la proposition du groupe PCS, elle ne peut pas se prononcer sur l'adjectif « éthique » et rejette la proposition « actuelles et futures ».

Mme la présidente présente ses intentions pour la procédure de vote (proposition du groupe PCS contre proposition du groupe PRD ; vainqueur contre thèse 3.4 de la commission ; vote final – maintien ou suppression).

M. Philippe Wandeler demande (motion d'ordre) que l'on vote de la manière suivante : proposition du groupe PCS – oui ou non ? – ; puis proposition du groupe PRD – oui ou non ? – ; puis opposition à la thèse de la commission.

M. Alain Berset soutient la motion d'ordre.

M. Laurent Schneuwly s'oppose à la motion d'ordre.

Mme la présidente soumet la motion d'ordre au vote (motion d'ordre : vert ; rejet : rouge ; résultat : 47 « vert », 59 « rouge », 5 « jaune »).

La motion d'ordre est rejetée.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe PCS : vert ; proposition du groupe radical : rouge ; résultat : 24 « vert », 64 « rouge », 23 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe radical : vert ; thèse 3.4 : rouge ; résultat : 76 « vert », 27 « rouge », 10 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote final (proposition du groupe PDC – suppression : vert ; proposition du groupe radical : rouge ; résultat : 44 « vert », 67 « rouge », 2 « jaune »).

La proposition du groupe radical est acceptée – avec « viabilité économique » dans le texte français. Elle remplace la thèse 3.4.

Thèse 3.5

Mme Erika Schnyder présente la thèse. Elle corrige une erreur (« Ils détiennent [...] » à la place de « Il détient [...] »).

Mme Catherine Fehlmann présente la proposition du groupe radical (suppression de la dernière phrase) : « Le canton et les communes assurent le maintien de la sécurité et de l'ordre publics, y compris la protection de la liberté. » (« Kanton und Gemeinden sorgen für die öffentliche Ordnung und Sicherheit, einschliesslich den Schutz der Freiheit der Bürgerinnen und Bürger. »).

M. Philippe Wandeler présente la nouvelle thèse proposée par le groupe PCS : « Le canton et les communes prennent des mesures pour gérer les catastrophes. » (« Kanton und Gemeinden treffen Massnahmen zur Katastrophenvorsorge. »).

M. Placide Meyer, au nom du groupe PDC, ne s'oppose pas à la thèse 3.5 mais rappelle qu'elle fait double emploi avec la thèse 1.2.1^{bis} déjà adoptée.

M. Stéphane Sugnaux, au nom du groupe socialiste, soutient la thèse 3.5.

M. Nicolas Grand explique que l'on ne sait pas qui détient le monopole et propose donc de ne pas en parler.

Mme Annelise Meyer-Glauser donne une information sur les travaux de la Commission 5.

M. Olivier Suter apporte le soutien du groupe Citoyen à la thèse 3.5.

M. Jean-Bernard Repond, à titre personnel, soutient la proposition du groupe radical.

M. Alexandre Grandjean soutient la thèse 3.5.

M. Philippe Wandeler défend l'idée du monopole de l'Etat.

M. Jacques Repond explique que, actuellement, seul le canton exerce le monopole de la force publique – il y a quelques petites délégations en faveur des communes. La thèse 3.5 n'est pas un bon signal. Il soutient la formulation initiale (« Il [le canton] détient [...] »).

M. Anton Brülhart soutient la nouvelle thèse proposée par le groupe PCS.

M. Stéphane Sugnaux exprime l'idée que la Commission 3 a bien voulu « Il détient [...] ».

Mme Erika Schnyder explique que la volonté de la commission était bien de maintenir le monopole de la collectivité publique. La correction « Ils détiennent [...] » est peut-être une erreur de sa part. En ce qui concerne la proposition du groupe PCS, elle semble pouvoir être soutenue.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe radical : vert ; thèse 3.5 : rouge ; résultat : 32 « vert », 76 « rouge », 1 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe PCS : vert ; rejet : rouge ; résultat : 59 « vert », 47 « rouge », 4 « jaune »).

La thèse 3.5. est acceptée – la seconde phrase a la teneur suivante : « Le canton détient le monopole de la force publique. » (« Das Gewaltmonopol liegt beim Kanton. »). La nouvelle thèse proposée par le groupe PCS est également adoptée.

Environnement

Thèse 3.6.1

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

Mme Marianne Terrapon présente la proposition du groupe PDC : suppression de la thèse 3.9 + ajout à la fin de la thèse 3.6.1 : « Ils assurent le recyclage et l'élimination écologique[s] des déchets ainsi que l'épuration des eaux usées. » (« Sie gewährleisten die ökologische Wiederverwertung und Beseitigung von Abfällen sowie die Aufarbeitung des Wassers. »).

Mme Antoinette de Weck présente la proposition du groupe radical : « Le canton et les communes doivent protéger la nature et encourager la revitalisation des milieux dégradés. » (« Der Kanton und die Gemeinden müssen die Natur schützen und die Wiederbelebung geschädigter Gegenden fördern. »).

M. Stéphane Sugnaux, au nom du groupe socialiste, soutient la proposition du groupe PDC.

Mme Marie Garnier, au nom du groupe Citoyen, s'oppose à la proposition du groupe radical. Elle peut vivre avec la thèse 3.6.1 et la proposition du groupe PDC.

M. Josef Fasel demande ce que veut dire « revitalisation des milieux dégradés » et soutient la proposition du groupe PDC.

M. Denis Boivin, à titre personnel, s'oppose au complément proposé par le groupe PDC, surtout en ce qui concerne la tâche du recyclage des déchets.

Mme Erika Schnyder peut se rallier à la proposition du groupe PDC. Elle explique que les cantons peuvent souvent aller au-delà du droit fédéral.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe radical : vert ; proposition du groupe PDC : rouge ; résultat : 23 « vert », 82 « rouge », 3 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe PDC : vert ; thèse 3.6.1 : rouge ; résultat : 72 « vert », 28 « rouge », 7 « jaune »).

La proposition du groupe PDC est acceptée. Elle englobe la thèse 3.9.

Thèse 3.6.2

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

Mme Eva Ecoffey présente la proposition du groupe socialiste : « A ces tâches s'ajoute la protection contre les dangers potentiels du génie génétique et des produits qui en dérivent. Afin de garantir le respect des dispositions en matière de protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur est appliqué. » (« Zu diesen Aufgaben wird der Schutz vor möglichen Gefahren gentechnischer Verfahren und Produkte hinzugefügt. Um die Achtung der

Bestimmungen über den Umweltschutz zu gewährleisten, wird das Verursacherprinzip angewendet. »). Il s'agit avant tout d'une question de formulation.

M. Ueli Johner présente la proposition du groupe UDC – la thèse 3.6.2 devient un commentaire de la thèse 3.6.1.

M. Placide Meyer, au nom du groupe PDC, soutient la proposition du groupe UDC.

Mme Antoinette de Weck, au nom du groupe PRD, demande de supprimer purement et simplement la thèse 3.6.2.

Mme Marie Garnier, au nom du groupe Citoyen, est favorable à une inscription claire du principe du pollueur-payeur. Quant au génie génétique, c'est un vrai problème.

M. Philippe Wandeler, au nom du groupe PCS, soutient la proposition du groupe socialiste.

M. Ambros Lüthi insiste sur les problèmes que pose le génie génétique. Il faut maintenir la thèse 3.6.2 ou la proposition du groupe socialiste.

Mme Erika Schnyder s'oppose à la proposition du groupe UDC. En ce qui concerne la proposition du groupe socialiste, elle ne contient pas de grandes différences par rapport à la thèse 3.6.2.

Mme la présidente explique que la proposition socialiste ne sera pas soumise au vote (question de formulation uniquement).

A la question de **Mme la présidente**, **Mme Antoinette de Weck** répond que le groupe radical se rallie à la proposition du groupe UDC.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe UDC : vert ; thèse 3.6.2 : rouge ; résultat : 60 « vert », 43 « rouge », 4 « jaune »).

La thèse 3.6.2 devient un commentaire de la thèse 3.6.1.

Thèses 3.7.1, 3.7.2, 3.7.3, 3.7.3^{bis} et 3.7.3^{ter}

Mme Erika Schnyder présente les diverses thèses.

M. Alexandre Grandjean présente la thèse de minorité 3.7.3^{bis} (en précisant « Energieversorgung » au lieu de « Stromversorgung » – « énergie » à la place d' « électricité »).

M. Philippe Wandeler présente la thèse de minorité 3.7.3^{ter} (en précisant, pour le texte allemand, « wendet sich gegen » au lieu de « bekämpft »).

Mme Antoinette de Weck présente la proposition du groupe radical : suppression des thèses 3.7.1 et 3.7.2 + nouveau texte pour la thèse 3.7.3 : « L'Etat veille à un approvisionnement suffisant en eau et en énergie. » (« Der Staat sorgt für eine genügende Wasser- und Energieversorgung. »).

M. Moritz Boschung présente la proposition du groupe PDC ad 3.7.3 : « L'Etat dispose des ressources naturelles. Il veille à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant. » (« Der Staat verfügt über die natürlichen Ressourcen. Er sorgt für eine genügende Wasser- und Energieversorgung. »). Il s'oppose à la thèse 3.7.3^{bis}. Il soutient également la proposition du groupe radical sur ce point.

M. Alexandre Grandjean présente la proposition 3.7.3^{quater} du groupe socialiste : « Dans les limites du droit supérieur, les eaux publiques sont propriété du canton. Le canton et les communes assurent à chaque habitant du canton un approvisionnement suffisant en eau. Le

canton et les communes s'efforcent de promouvoir une utilisation écologique, économique et rationnelle de l'eau. » (« In den Grenzen des übergeordneten Rechts ist öffentliches Wasser im Eigentum des Kantons. Der Kanton und die Gemeinden gewährleisten jedem Einwohner des Kantons einen genügenden Zugang zu Wasser. Der Kanton und die Gemeinden bemühen sich, die ökologische, ökonomische und rationelle Nutzung des Wassers zu fördern. »).

M. Alain Berset présente la proposition 3.7.3^{quinquies} du groupe socialiste : « L'Etat garantit un approvisionnement en énergie suffisant à la population, notamment par le biais de ses propres services ou par le biais d'entreprises de droit privé qu'il contrôle largement. Il encourage une production d'énergie qui soit respectueuse de l'environnement et encourage activement les économies d'énergie. » (« Der Staat garantiert die genügende Energieversorgung der Bevölkerung, namentlich durch seine eigenen Dienste oder durch privatrechtliche Unternehmen, die er überwiegend kontrolliert. Er fördert eine umweltverträgliche Energieproduktion und fördert aktiv die sparsamen Nutzungen der Energie. »).

M. Claude Schorderet, au nom du groupe PDC, s'oppose à la thèse 3.7.3^{ter}. La politique énergétique en matière nucléaire est du ressort de la Confédération.

M. Ueli Johner, au nom du groupe UDC, soutient la proposition du groupe radical. Il s'oppose également aux thèses de minorité.

M. Pierre Aeby explique que le temps de l'énergie nucléaire est dépassé.

M. Nicolas Grand insiste sur la nécessité d'en rester à la matière constitutionnelle.

M. Alain Berset, interpellé, répond brièvement.

M. Placide Meyer : Les termes « régales » et « monopoles » ne sont pas clairs.

M. Anton Brülhart : Il faut maintenir la régence de la chasse et de la pêche et le monopole de l'assurance des bâtiments.

Mme Antoinette de Weck insiste sur la nécessité de pouvoir recourir à l'énergie nucléaire. Le groupe radical s'oppose à la thèse 3.7.3^{ter}.

M. Pierre Aeby, interpellé, répond brièvement sur la politique énergétique des pays d'Europe.

Mme Marie Garnier cite la Constitution bernoise. Elle trouve qu'il manque quelque chose dans les propositions des groupes PRD et PDC. Elle estime que la phrase « L'Etat dispose des ressources naturelles. » n'est pas très heureuse.

Mme Erika Schnyder rappelle que la thèse sur les régales et monopoles est potestative. Les droits privés existants sont maintenus. La thèse 3.7.3 est importante – le terme « dispose » n'est peut-être pas très adéquat, mais la Commission de rédaction trouvera une meilleure formulation. Si l'on veut supprimer les thèses 3.7.1 et 3.7.2, on enlève à l'Etat une prérogative importante. En ce qui concerne les propositions des groupes PDC et PRD, elles sont identiques. La thèse 3.7.3^{quater}, dans une certaine mesure, reprend la proposition de la Commission 3 – mais certains aspects sont un ajout. L'oratrice ne souhaite pas se prononcer sur les propositions de modification de la formulation.

Mme la présidente présente la procédure qu'elle entend suivre pour les votes : proposition du groupe PRD de suppression des thèses 3.7.1 et 3.7.2 ; puis propositions des groupes PRD et PDC ad 3.7.3 contre thèse de minorité 3.7.3^{bis} ; vainqueur contre thèse 3.7.3 de la commission ; puis votations séparées sur le reste.

Mme la présidente passe au premier vote (proposition du groupe radical de suppression de la thèse 3.7.1 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 44 « vert », 58 « rouge », 1 « jaune »).

Mme la présidente passe au deuxième vote (proposition du groupe radical de suppression de la thèse 3.7.2 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 37 « vert », 65 « rouge », 1 « jaune »).

Les thèses 3.7.1 et 3.7.2 sont adoptées.

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition des groupes PRD et PDC ad 3.7.3 : vert ; thèse 3.7.3^{bis} : rouge ; résultat : 70 « vert », 33 « rouge », 2 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote suivant (thèse 3.7.3^{ter} : vert ; rejet : rouge ; résultat : 35 « vert », 68 « rouge », 2 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote suivant (thèse 3.7.3^{quater} : vert ; rejet : rouge ; résultat : 39 « vert », 60 « rouge », 4 « jaune »).

Mme la présidente passe au vote suivant (thèse 3.7.3^{quinquies} : vert ; rejet : rouge ; résultat : 40 « vert », 62 « rouge », 3 « jaune »).

Mme la présidente passe au dernier vote (proposition des groupes PRD et PDC ad 3.7.3 : vert ; 3.7.3 : rouge ; résultat : 62 « vert », 36 « rouge », 5 « jaune »).

Ad 3.7.3, la proposition des groupes PDC et PRD l'emporte. Toutes les autres propositions sont rejetées.

Thèse 3.8

Mme Erika Schnyder n'a pas de commentaire.

M. Peter Bachmann, au nom du groupe radical, demande la suppression de cette thèse.

MM. Jean-Claude Maillard, au nom du groupe PDC, **Auguste Dupasquier**, à titre personnel, **Christian Levrat**, au nom du groupe socialiste, et **Ueli Johner** soutiennent la thèse 3.8.

M. Denis Boivin soutient la suppression de la thèse.

MM. et Mme Anton Brühlhart, Joseph Rey, au nom du PCS, et **Erika Schnyder** soutiennent la thèse.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe PRD – suppression : vert ; rejet : rouge ; résultat : 11 « vert », 83 « rouge », 5 « jaune »).

La thèse 3.8 est adoptée.

Thèse 3.10

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

M. Jean-Bernard Repond présente la proposition du groupe Ouverture : « L'Etat veille à une utilisation mesurée du sol et à une occupation rationnelle du territoire. L'aménagement du territoire favorise l'équilibre entre les besoins des activités humaines et de l'économie. Il tient compte de la préservation des paysages et des sites naturels construits. » (« Der Staat achtet auf eine gemässigte Nutzung des Bodens und eine rationelle Bebauung des Territoriums. Die Raumplanung fördert das Gleichgewicht zwischen den menschlichen Bedürfnissen und der Wirtschaft. Sie berücksichtigt die Erhaltung der Landschaft und von Naturschönheiten oder Sehenswürdigkeiten. »).

M. Ueli Johner, au nom du groupe UDC, soutient la thèse proposée par la commission et s'oppose à la proposition du groupe Ouverture.

MM. Stéphane Sugnaux, au nom du groupe socialiste, et **Laurent Schneuwly**, au nom du groupe PDC, soutiennent la proposition du groupe Ouverture.

Mme Erika Schnyder se rallie à la proposition du groupe Ouverture.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe Ouverture : vert ; rejet : rouge ; résultat : 71 « vert », 20 « rouge », 6 « jaune »).

La proposition du groupe Ouverture est acceptée et remplace la thèse 3.10 de la commission.

3. Fin de la séance

Mme la présidente lève la séance à 19 heures 25.

Fribourg, le 20 février 2002

La présidente :

Katharina Hürlimann

Le Secrétaire ad hoc :

Pierre Scyboz